

Demande d'attribution d'équivalences pour la formation didactique

En dernière page de ce document, vous trouverez des précisions pour remplir le formulaire. Si nécessaire, la personne désignée de votre haute école ou une collaboratrice du Centre HES-SO de développement professionnel (devpro@hes-so.ch) répondra volontiers à vos questions.

Nom de famille officiel

Si différent, nom précédent

(si ce nom figure dans une pièce annexée ou dans une demande précédemment traitée)

Prénom·s

Date de naissance

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE ÉQUIVALENCE TOTALE

Formation longue, avec diplôme ou titre dans le domaine de la **pédagogie de l'enseignement supérieur**

Diplôme ou titre obtenu

Institution dans laquelle la formation a été suivie

Date d'obtention du diplôme ou titre

Veillez annexer :

- Un descriptif du contenu et les objectifs de la formation, avec une indication de la durée de la formation
- Une copie du certificat ou du diplôme obtenu

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE ÉQUIVALENCE PARTIELLE

Formations courtes dans le domaine pédagogique, accomplies hors de l'offre du Centre HES-SO de développement professionnel (DevPro), aux conditions suivantes :

Les formations ont été suivies **durant les 5 années précédant l'engagement.**

Les formations sont **en lien avec une des compétences du Référentiel de compétences de l'enseignant·e HES-SO.**

10 journées au maximum pourront faire l'objet d'équivalences.

Formation suivie

Institution qui l'offrait

Compétence·s développée·s

selon le *Référentiel de compétences de l'enseignant·e HES-SO* (dont un aperçu est annexé au formulaire)

Equivalence estimée et demandée

En nombre équivalent de jours (ou demi-jours)

Date·s

Durée

nb. équivalent de jours ou demi-jours suivis

Numéro·s d'annexe·s

Joindre et numéroter copie de l'attestation de participation ou du certificat obtenu, mentionnant contenu et durée



Formation suivie

Institution qui l'offrait

Date·s

Durée

nb. équivalent de jours ou demi-jours suivis

Compétence·s développée·s

selon le *Référentiel de compétences de l'enseignant·e HES-SO* (dont un aperçu est annexé au formulaire)

Equivalence estimée et demandée

En nombre équivalent de jours (ou demi-jours)

Numéro·s d'annexe·s

Joindre et numéroter copie de l'attestation de participation ou du certificat obtenu, mentionnant contenu et durée

Formation suivie

Institution qui l'offrait

Date·s

Durée

nb. équivalent de jours ou demi-jours suivis

Compétence·s développée·s

selon le *Référentiel de compétences de l'enseignant·e HES-SO* (dont un aperçu est annexé au formulaire)

Equivalence estimée et demandée

En nombre équivalent de jours (ou demi-jours)

Numéro·s d'annexe·s

Joindre et numéroter copie de l'attestation de participation ou du certificat obtenu, mentionnant contenu et durée

Formation suivie

Institution qui l'offrait

Date·s

Durée

nb. équivalent de jours ou demi-jours suivis

Compétence·s développée·s

selon le *Référentiel de compétences de l'enseignant·e HES-SO* (dont un aperçu est annexé au formulaire)

Equivalence estimée et demandée

En nombre équivalent de jours (ou demi-jours)

Numéro·s d'annexe·s

Joindre et numéroter copie de l'attestation de participation ou du certificat obtenu, mentionnant contenu et durée

Compléter ici s'il n'y a pas d'autres formations à faire valoir. Sinon veuillez dupliquer cette page et remplir la rubrique correspondante de la dernière page.

Je certifie que l'ensemble des renseignements fournis sont exacts et que les pièces jointes sont authentiques.

Date :

Signature du ou de la requérant·e :

A transmettre à la direction de la haute école compétente qui traitera la demande.





DÉCISION D'ATTRIBUTION D'ÉQUIVALENCES PAR LA DIRECTION DE LA HAUTE ECOLE

Identification de la personne qui attribue les équivalences

Nom

Prénom·s

Fonction

J'ai examiné le dossier de demande de et constate que les exigences ci-dessous sont remplies, en conformité avec la section III des Dispositions d'application du règlement sur les qualifications didactiques du personnel d'enseignement et de recherche de la HES-SO.

Chaque (part de) formation retenue pour une attribution d'équivalence se situe dans le domaine de la **pédagogie** ou de la **didactique** spécifique aux disciplines pertinentes pour le ou la requérant·e, et ne consiste **pas** en un **perfectionnement professionnel** ou une formation continue professionnelle dans un champ de spécialité.

Chaque (part de) formation retenue pour une attribution d'équivalence est à même de **contribuer** au développement des **compétences pédagogiques** du ou de la requérant·e, conformément au *Référentiel de compétences de l'enseignant·e HES-SO*.

Un **titre** ou une **attestation** de participation a été produite pour chaque (part de) formation retenue pour une attribution d'équivalence.

En conséquence, j'accorde journées équivalentes de formation.

Date :

Signature :

**Original papier signé à transmettre avec les annexes pour vérification et enregistrement à :
DevPro, Centre HES-SO de développement professionnel, Haute école de gestion, Ch. du Musée 4,
1700 Fribourg**





PRÉCISIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

Des équivalences sont attribuées uniquement pour des **formations qui s'inscrivent dans le champ de la formation pédagogique**, sur la base du *Référentiel de compétences de l'enseignant-e HES-SO*. Les formations qui consistent en un perfectionnement professionnel ou une formation continue professionnelle dans un champ de spécialité ne peuvent être prises en compte.

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE ÉQUIVALENCE PARTIELLE

Reporter la dénomination complète des formations et des institutions, n'utilisez pas d'abréviations sans les expliciter.

La durée de chaque formation suivie est convertie **en jours ou demi-jours** et une demande est faite pour l'attribution d'équivalence, en prenant en compte le cas échéant la portion de la formation suivie qui permet cette attribution, conformément aux *Dispositions d'application du règlement sur les qualifications didactiques du personnel d'enseignement et de recherche de la HES-SO*, section III.

DÉCISION D'ATTRIBUTION D'ÉQUIVALENCES PAR LA DIRECTION

La direction de la haute école accorde des équivalences pour des formations pédagogiques préalables, en conformité avec les *Dispositions d'application du règlement sur les qualifications didactiques du personnel d'enseignement et de recherche de la HES-SO* art. 5). Cette rubrique est remplie par un membre de la direction de la haute école ou une personne désignée par celle-ci.





APERÇU DU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DE L'ENSEIGNANT·E HES-SO

Le Référentiel de compétences de l'enseignant·e HES-SO dans son intégralité est disponible sur la page d'accueil DevPro (<https://hes-so.ch/devpro>)

I/ COMPÉTENCES DU CHAMP CONCEPTION

- 1. Concevoir des scénarios pédagogiques**
Concevoir des scénarios pédagogiques cohérents et inspirés des avancées pédagogiques, adaptés à la singularité et à l'hétérogénéité des étudiant·es, intégrant les pratiques professionnelles actuelles et émergentes, au service de l'apprentissage, de la professionnalisation et de l'employabilité.
- 2. Élaborer des ressources pédagogiques**
Sélectionner, prioriser, préparer ou coconstruire avec les étudiant·es des contenus, outils et supports pédagogiques diversifiés et alignés aux scénarios conçus, et les combiner en des dispositifs qui soutiennent l'apprentissage et qui fondent des évaluations valides et fiables.
- 3. Personnaliser la formation**
Favoriser la personnalisation et la flexibilisation de la formation – en fonction des contraintes institutionnelles – par l'implication des étudiant·es dans le déroulement de leur parcours et dans les activités qui le constituent.

II/ COMPÉTENCES DU CHAMP MISE EN ŒUVRE

- 4. Animer les activités pédagogiques**
Proposer et animer des activités d'apprentissage et d'évaluation conformément aux scénarios pédagogiques établis, en maîtrisant de multiples modalités d'interactions et de communication avec les étudiant·es (présentielle ou à distance, synchrone ou asynchrone).
- 5. Orchestrer le déroulement des scénarios**
Piloter et réguler, seul·e ou en collaboration avec les différent·es acteurs/rices, le déroulement des scénarios pédagogiques en les adaptant à la diversité des étudiant·e-s et aux circonstances du moment, dans diverses configurations de classes et de groupes, en présentiel et à distance.
- 6. Accompagner les étudiant·es**
Accompagner et soutenir selon leurs besoins les étudiant·es dans leurs apprentissages et leur intégration à la vie professionnelle par des modalités et des moyens variés de rétroaction, en favorisant un climat propice à l'apprentissage et en promouvant la réussite du plus grand nombre.

III/ COMPÉTENCES DU CHAMP DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- 7. Questionner sa pratique pédagogique**
Questionner sa pratique pédagogique ainsi que ses savoirs, savoir-faire et savoir-être d'enseignant·e en explicitant et en faisant évoluer ses conceptions de l'enseignement et de l'apprentissage par la formation et la veille pour développer sa pensée réflexive.
- 8. Faire évoluer sa pratique pédagogique**
Faire évoluer et améliorer ses pratiques pédagogiques en intégrant étudiant·es et pairs dans un processus de cocréation basé sur l'expérimentation et l'innovation, notamment dans un contexte de transformation numérique.
- 9. Faire face aux dilemmes du métier d'enseignant·e**
Se positionner face aux devoirs et dilemmes éthiques du métier d'enseignant·e en identifiant et en discutant les besoins et les demandes qui émergent des acteurs/trices de sa pratique pédagogique et professionnelle, de son institution et des milieux employeurs.

IV/ COMPÉTENCES DU CHAMP ENGAGEMENT

- 10. S'intégrer dans l'écosystème de la formation**
Collaborer dans le cadre de différentes communautés pour contribuer au développement de l'intelligence collective au service de la qualité de la formation et de l'orientation vers les pratiques professionnelles.
- 11. S'engager dans le fonctionnement de l'institution**
S'engager dans le fonctionnement de l'institution par des contributions qui favorisent le développement et la mutualisation des ressources et des pratiques pédagogiques, et qui soutiennent l'intégration des diplômé·es dans les milieux professionnels.
- 12. Adopter une posture d'exemplarité**
Adopter une posture d'exemplarité professionnelle (enseignante et disciplinaire) dans ses actions et sa conduite, au service d'une identité doublement ancrée dans les réalités professionnelle et académique.

